



**Vendredi 24 janvier : date du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi retraite**  
**Journée massive de grève et de manifestation inter-professionnelle. A nous de faire le plein des manifestations.**

**RDV dans les départements : MARSEILLE** Vieux Port, **ARLES** : Kiosque à Musique, **GAP** : Préfecture, **BRIANCON** : devant le lycée, **AVIGNON** : aux allées de l'Oulle, **DIGNE** : Place du Gal De Gaulle, etc ...

[Communiqué Intersyndical Fonction publique](#)



### Le 05 en action



Retrouvez les actions de la semaine dans le département des Hautes Alpes : [CLIQUEZ ICI](#)

### Les chefs d'établissements en ont ras le bol !



En témoigne par exemple la [lettre ouverte que le SNP DEN](#) (leur syndicat majoritaire) - Lyon adressée au Recteur de Lyon.

Ils y dénoncent « *cette obstination ministérielle à ne pas voir la réalité en face est parfaitement incompréhensible à nos yeux.* »

Citons quelques points :

- **L'opacité des décisions de mutation**, renforcée en 2020 par la fin du paritarisme
- La **dégradation de notre relation avec les enseignants** (DHG « *fortement contractées* », « réformes en chaîne », accueil de nouveaux publics sans formations ni aménagements...)
- La **mise en place des E3C qui « relève de la magie »**, et les initiatives de syndicats d'enseignants : boycott du choix du sujet, grève lors des journées programmées pour les épreuves E3C, refus de corriger.
- L'augmentation croissante de leur **charge de travail**.

Conclusion : « *Tout est décidément mis en œuvre pour nous conduire vers un accident industriel majeur.* » disent-ils !

### Salaire des enseignant-es :



La FSU a été reçue par le MEN sur la question de la revalorisation des salaires et des carrières des enseignant-es.

La FSU a demandé des éclaircissements sur le cadrage budgétaire, JM Blanquer s'est engagé sur le chiffre de 500 millions d'euros pour 2021 dans le cadre d'un processus

cumulatif dont il n'a pas précisé la hauteur (les fameux « 10 milliards » ne sont plus évoqués, renvoyant les arbitrages budgétaires à une future loi de programmation).

[Lire le Communiqué de presse.](#)

### AGE PIVOT SUSPENDU ? NON.



**Entre embrouillamini et chaos.**

Le projet prévoyait de parvenir, par étapes de quatre mois, à l'âge d'équilibre de 64 ans. *Les personnes nées en 1960 et partant à la retraite en 2022, auraient dû travailler quatre mois de plus, huit mois pour les personnes partant en 2023... Et ainsi de suite.*

C'est seulement cette trajectoire, qui a été retirée du projet de loi.

L'âge « pivot – d'équilibre – de taux plein » n'est pas du tout retiré.

- Période 2022-2027. La Conférence de financement doit « trouver » 12 milliards. En avril 2020, selon ses travaux (règle d'or : équilibre / 5 ans), nous saurons s'il sera retiré ou rétabli, quand et comment.

- Période 2027-2037 : ? ?

Le rétablissement de l'âge pivot pourra aussi intervenir au cours de la décennie suivante. En effet, la **Caisse nationale de retraite universelle**, qui sera créée en décembre 2020, aura un rôle de veille et d'alerte sur l'équilibre financier du système.

Ainsi, en cas de risque, le gouvernement peut parfaitement décider, au cours de la décennie 2027- 2037, de ré-imposer l'âge pivot, au nom de la **règle d'or** exigeant l'équilibre du système de retraite sur cinq ans.

- A partir de 2037, application du système universel pour tous ceux et celles qui sont nés à partir de 1975, donc âge pivot. Ils-elles auront : 62 ans en 2037 = Age pivot + malus -10%, 63 ans en 2038 = Age pivot + malus -5%. Au-delà, bonus 5% par an. Mais ... il faut lire l'article 10 du projet de loi.

L'âge pivot évoluera. Des modifications sont envisagées, liées à la règle d'or et par décision de la Caisse : déplacement de l'âge pivot, modification des % par an et par décret ... Il est déjà prévu qu'il soit décalé à mesure que l'espérance de vie augmente, à raison des 1/3 des gains (soit + 4 mois pour 1 an d'espérance de vie supplémentaire. Ex : Selon les projections démographiques actuelles, la génération née en 1980 devrait attendre 65,4 ans !

**Pour toutes et tous, l'âge « pivot – d'équilibre – de taux plein », quel que soit son nom, entérine de fait, un allongement de la durée de cotisation et un recul de l'âge de départ.**

---

## Fonds de pension



Lire l'article 64 du projet de loi. C'est dit !

« ... Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules (\*) se généralise (...)

L'ordonnance n° 2019-766 du 24/07/2019 portant réforme de l'épargne retraite (...) vise à renforcer l'attractivité de l'épargne retraite. » (\* dispositifs de retraite supplémentaire)

---

## Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude :



[Note de service BOEN n° 1 du 02/01/2020](#)

INSCRIPTIONS du **06 Janvier au 26 Janvier 2020** sur I-PROF : [CLIQUEZ ICI](#)



## Rendez vous de carrière

### Prof EPS :

- CAPA contestations RDV Carrière le 31 Janvier
- CAPA avancements accélérés d'échelon le 14 Février

### Agrégés :

- CAPN contestations RDV de carrière les 5 et 6 Février
- CAP avancement d'échelon le 24 Mars.



## Mutations INTER

**Barèmes** : Affichage sur I-Prof à partir du 8 Janvier et au plus tard le 15 janvier et pour une période minimum de 15 jours avant que les éléments soient remontés au ministère pour le 31 janvier. Si vous constatez une erreur, nous vous invitons à nous contacter pour vous aider dans votre démarche auprès de l'administration. N'ayant plus de FPMN, nous ne pouvons vous communiquer le résultat. Vous devrez, dès le 4 mars, en prendre connaissance sur I-Prof.

**Barres académiques** : affichage sur le site national.

**Contestation du résultat** : nous vous invitons à nous communiquer votre résultat et à nous contacter en cas de contestation, pour vous représenter auprès de l'administration. Vous avez deux mois maximum pour formuler un recours administratif auprès de l'administration, à compter du 4 mars.

***Avec la suppression des FPMA et Groupe de travail sur les mutations, vous devez nous mandater.***

***Mail : [corpo-aix@snefsu.net](mailto:corpo-aix@snefsu.net)***

**Mouvement INTRA** : dès le 9 mars, date de l'ouverture du serveur, nous proposerons des stages syndicaux sur le thème des mutations intra académiques, à destination de ceux qui nous quitteront ou qui nous rejoindront et ceux qui souhaitent changer d'affectation dans l'académie.

---



**Se syndiquer dès maintenant, c'est donner les forces collectives dont nous avons toutes et tous besoin pour défendre la profession et l'EPS, pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires.**

[CLIQUEZ ICI](#)



**[Le bureau académique SNEP-FSU Aix-Marseille](#)**

*La qualité de syndiqué(e) 2019-2020 et/ou 2018-2019 vous permet de recevoir cette lettre, si vous nous avez confié votre adresse électronique. Elle vous permet d'être informé(e) de toutes les mises à jour du site ainsi que des infos urgentes.*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur [aix-unsubscribe@snepf-su-aix.net](mailto:aix-unsubscribe@snepf-su-aix.net).*

*Pour répondre à cette lettre cliquez sur [webmaster@snepf-su-aix.net](mailto:webmaster@snepf-su-aix.net)*